

RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 01152
Numéro SIREN : 523 202 927
Nom ou dénomination : 2P DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 06/05/2024 sous le numéro de dépôt 3569

2P DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 000 euros

Siège social : 560, route de Dieppe, 76250 DEVILLE LES ROUEN

523 202 927 RCS ROUEN

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 26 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 26 avril,

A 9 heures,

Les associés de la société 2P DISTRIBUTION se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au cabinet DEC sis 7 rue Andreï Sakharov 76130 MONT SAINT AIGNAN, sur convocation faite chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pascal POIDEVIN, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Xavier POIDEVIN est désigné comme secrétaire.

La société CFG, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est absente.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2 000 actions sur les 2 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Agrément de cessions d'actions,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Démission du Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'agréer :

- la cession par la société ICAV au profit de la société PIXA des 333 actions lui appartenant dans la Société pour un montant de 999 000 euros.
- la cession par Monsieur Pascal POIDEVIN au profit de la société PIXA de 481 actions lui appartenant dans la Société pour un montant de 1 043 000 euros.

L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Pascal POIDEVIN de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

la société PIXA, société à responsabilité limitée au capital de 2 059 000 euros, sise 560 route de Dieppe 76250 DEVILLE LES ROUEN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROUEN sous le numéro 982 401 606, représentée par Monsieur Xavier POIDEVIN, gérant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport du Président, prend acte de la démission de Monsieur Xavier POIDEVIN de ses fonctions de Directeur Général à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

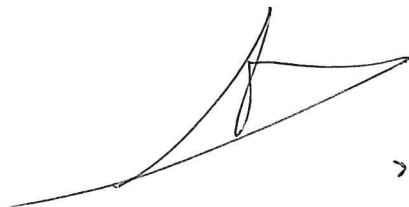
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

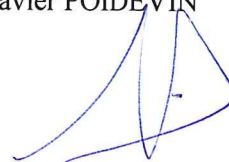
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Pascal POIDEVIN

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, connected strokes that form a stylized representation of the name.

Le secrétaire
Xavier POIDEVIN

A handwritten signature in blue ink, featuring a prominent vertical stroke and several sweeping, curved lines that complete the signature.